



Séance du 23 juin 2026 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Diego de Haller
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	M. Guy Paquier Mme Lindsay Lessard

44 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Pulfer, Thomas Buchanan, Thibault Muller, Mathieu Félix, Johann Frain, Valery Mäder-Santschy, Kirsti de Mestral, Diane Bonny, Tetyana Samsonenko, Jorge Martins, Paula Spruyt.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Avant de passer au vote de l'ordre du jour, il informe que la Municipalité doit exercer son droit de préemption pour la parcelle 248, rue de l'Industrie 16 avant le 6 juillet 2026. Pour cette raison, les deux commissions rapportent aujourd'hui, soit le même jour que la présentation du préavis. Néanmoins, selon l'article 51 du règlement du Conseil, ce cas d'urgence doit être reconnu par une décision du Conseil à la majorité des trois quarts des membres présents. Dès lors, en acceptant l'ordre du jour, il est demandé au Conseil d'accepter également le préavis d'urgence ainsi que ses rapports présentés le même jour.

Le Président passe au vote de l'ordre du jour qui est accepté avec 1 abstention.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 26 mai 2026

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 39 oui, 4 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président indique qu'il s'agit de sa dernière séance en qualité de président du Conseil et relève que les deux années passées à cette fonction ont été particulièrement enrichissantes

et lui ont procuré beaucoup de satisfaction. Il adresse ses remerciements à la secrétaire du Conseil pour son précieux soutien, ainsi qu'aux membres du Bureau pour le travail accompli tout au long de cette période. Il souligne également l'excellente collaboration entretenue avec la Municipalité et les collaborateurs communaux, qu'il remercie chaleureusement.

Il présente les résultats des votations du 14 juin. Concernant les votations communales, le taux de participation s'élève à 49,28%. Pour le projet routier de Bougy–Saint-Martin, le résultat est de 61,20% de oui, 33,61% de non et 5,18 % de bulletins blancs. L'objet est donc accepté. Pour les votations cantonales, le taux de participation est de 54,42 %. Deux objets étaient soumis au vote. L'initiative constitutionnelle pour un salaire minimum cantonal a été refusée, avec 41,64% de oui contre 50,87% de non. L'initiative législative pour un salaire minimum cantonal a également été refusée, avec 38,79% de oui contre 51,70% de non. Le contre-projet relatif au salaire minimum cantonal a, quant à lui, été accepté. Dans la question subsidiaire visant à départager l'initiative et le contre-projet, c'est ce dernier qui l'a emporté, avec 52,88% (contre 34,63% pour l'initiative). S'agissant enfin des votations fédérales, le taux de participation est de 54,42%. L'initiative pour la durabilité a été rejetée par 65,13% des votants contre 34,87% de oui. La modification de la loi fédérale sur le service civil a été acceptée par 52,54% des votants contre 47,46% de non.

Pour terminer ce point, il informe les membres du Conseil qu'un apéritif sera servi à l'issue de la séance, conformément à la tradition. Il précise que celui de la veille lors de la soirée d'assermentation des autorités était offert par la Municipalité, tandis que celui-ci est offert par le Conseil.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis urgent no 07/26 – Exercice du droit de préemption légal, parcelle 248, Rue de l'Industrie 16

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit à la Municipalité de CHF 1'050'000.00 pour l'acquisition de l'immeuble situé à la rue de l'Industrie 16
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Autorise la Municipalité à prélever cette somme, dans un premier temps par la trésorerie courante et par la suite par un emprunt pour tout ou partie du montant

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Rapports des commissions - Préavis no 07/26 – Exercice du droit de préemption légal, parcelle 248, Rue de l'Industrie 16

M. Christian Streit donne lecture du rapport de la commission achat/vente de terrains, suivi par M. Philippe Cretegny pour la commission des finances. Les deux commissions, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit à la Municipalité de CHF 1'050'000.00 pour l'acquisition de l'immeuble situé à la rue de l'Industrie 16
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Autorise la Municipalité à prélever cette somme, dans un premier temps par la trésorerie courante et par la suite par un emprunt pour tout ou partie du montant

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. Frédéric Grosjean signale une erreur typographique dans les conclusions du rapport de la commission ad hoc : la parcelle n° 428 est mentionnée alors qu'il s'agit de la parcelle n° 248. M. Christian Streit en prend bonne note.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 07/26 – Exercice du droit de préemption légal, parcelle 248, Rue de l'Industrie 16 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic Yves Charrière remercie les conseillères et conseillers pour leur vote en faveur d'Aubonne et de ses habitants.

5. Rapports des commissions et réponses aux vœux de la CoGEST – Préavis no 04/26 - Rapport de gestion et comptes communaux de l'exercice 2025

Conformément à l'art. 113 du règlement du CC, le conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le conseil. S'il y a discussion, le conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier. Par conséquent, si la réponse de la Municipalité est acceptée par la CoGEST, le conseil ne se prononce pas. Cependant, si la discussion est demandée expressément par un conseiller, elle doit être ouverte.

M. Frédéric Grosjean donne lecture du rapport de la CoGEST.

Vœux de la CoGEST et réponses de la Municipalité

1. *La CoGest constate l'absence actuelle de zones d'ombre à proximité des terrains sportifs aubonnois. Elle souhaite que la Commune étudie la création d'espaces ombragés aux abords de ces installations, notamment au moyen d'arbres plantés dans des structures adaptées. Ces arbres seraient implantés de manière durable*

dans l'espace public, tout en étant déplaçables si des contraintes techniques, des travaux ou de futurs projets d'aménagement l'exigeaient, afin d'éviter leur abattage. Ces aménagements permettraient d'offrir des zones de protection contre le soleil pour le public lors des manifestations sportives, ainsi que pour les élèves dans le cadre des activités et sorties sportives. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'adaptation aux effets du réchauffement climatique et de prévention des risques liés à une exposition prolongée aux rayonnements solaires. Elle contribuerait également, dans une certaine mesure, à l'amélioration du cadre environnemental des infrastructures sportives et à la captation du CO₂

Réponse de la Municipalité : Vœu refusé.

La Municipalité est consciente de l'enjeu lié à l'ombrage ainsi que de la nécessité de préserver, voire de développer la canopée. Toutefois, le vœu ne peut être réalisé aux abords immédiats des terrains de football, ces espaces étant requis pour d'autres manifestations, en particulier autour du terrain supérieur. Par ailleurs, la solution des arbres en pots présente des limitations importantes (nécessité de les déplacer, coûts et temps d'installation, arrosage contraignant, ainsi qu'une taille insuffisante pour offrir un ombrage adéquat à un nombre significatif de personnes). Dans le cadre du PECC, un plan canopée est actuellement en cours d'élaboration, incluant notamment un inventaire des arbres remarquables. Au vu de ces éléments, le vœu ne peut être accepté en l'état.

Le Président ouvre la discussion sur le vœu.

M. Guy Maurer estime qu'il serait opportun de planter des arbres le long de la rue des Sapins, considérant que les conditions à cet endroit ne devraient pas poser de difficultés particulières à leur implantation.

M. le Syndic Yves Charrière indique que la Municipalité partage également les préoccupations liées à l'ombrage et à la végétalisation des espaces publics. Il précise toutefois qu'il souhaite inscrire cette réflexion dans une démarche plus globale et cohérente, plutôt que de se limiter à la plantation ponctuelle de trois ou quatre arbres.

Mme la Municipale Sandra Linder indique que le canton a demandé aux communes de procéder à un recensement des arbres. Elle relève également que la plantation d'arbres à proximité des terrains doit être examinée avec attention, car elle peut avoir des incidences à long terme.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité. Elle souhaite toutefois enrichir son vœu en invitant la Municipalité à poursuivre sa réflexion en vue de renforcer l'ombrage et la végétalisation des espaces publics, notamment par l'étude d'opportunités de plantations d'arbres lorsque les conditions techniques et les contraintes d'aménagement le permettent.

M. le Syndic Yves Charrière indique être en accord avec le fond du vœu et avec l'objectif poursuivi. Il estime toutefois qu'il convient de trouver la forme la plus appropriée pour sa mise

en œuvre, afin de tenir compte des contraintes techniques, des aménagements existants et de la vision d'ensemble portée par la Municipalité.

2. *La CoGest souhaite que la Commune étudie la possibilité de mettre en place un système informatisé de gestion et de suivi des infrastructures souterraines, notamment des conduites d'eau, d'assainissement et des autres réseaux techniques. Ce système permettrait de développer une cartographie numérique, basée par exemple sur un code couleur simple (vert, orange, rouge), afin de visualiser l'état, l'âge et la durée de vie des conduites. Un tel outil faciliterait la planification des travaux, l'anticipation des remplacements et une gestion durable du patrimoine communal. De telles solutions existent déjà (certaines en open-source) et sont mises en œuvre dans certaines collectivités. Une réflexion en ce sens pourrait constituer une réelle plus-value pour la gestion future de la Commune et contribuer à optimiser les coûts liés à la planification des travaux futurs.*

Réponse de la Municipalité : Vœu refusé.

La Municipalité comprend l'intérêt du vœu formulé par la Commission de gestion, qui vise à améliorer la planification et le suivi des infrastructures souterraines au moyen d'un outil informatisé et cartographique. Elle relève toutefois que la Commune dispose déjà de bases de données et d'outils permettant le suivi des réseaux (eau potable, assainissement et autres infrastructures techniques), intégrés dans les processus actuels de planification des travaux. Ces outils, bien qu'évolutifs, répondent aujourd'hui aux besoins opérationnels de la Commune et ne font pas apparaître de lacune structurelle nécessitant une refonte complète du système. Par ailleurs, la mise en place d'un système tel que celui proposé impliquerait un investissement conséquent, tant en ressources humaines qu'en moyens financiers (mise en œuvre technique, saisie et mise à jour des données, maintenance, formation). Une telle démarche nécessiterait également de clarifier les objectifs poursuivis et d'identifier précisément les améliorations concrètes attendues par rapport au dispositif existant. Dans ce contexte, la Municipalité estime que la question centrale porte moins sur l'introduction d'un nouvel outil que sur l'optimisation et l'exploitation des données déjà disponibles. À cet égard, elle a récemment renforcé ses compétences internes en engageant un géomaticien, chargé notamment de développer les outils de cartographie, d'améliorer le suivi territorial et de soutenir les actions liées au PECC, notamment en matière de planification stratégique. Ce renforcement permettra d'évaluer de manière pragmatique les besoins futurs et, le cas échéant, de faire évoluer progressivement les outils existants. Au vu de ces éléments, la Municipalité considère que le vœu, tel que formulé, n'apporte pas en l'état de plus-value suffisante par rapport aux dispositifs actuels et ne justifie pas l'engagement immédiat d'un nouveau système. Le vœu est dès lors refusé en l'état.

M. Mirsad Muminovic indique que le vœu fait suite à une question adressée à M. le Municipal Olivier Gétaz concernant l'existence d'un système permettant d'évaluer la longévité des conduites, question à laquelle il avait été répondu par la négative. Il relève que certaines solutions open source permettraient pourtant de mettre en place une supervision à long

terme des infrastructures, offrant une visibilité sur environ dix ans. Selon lui, un tel outil permettrait d'anticiper les interventions, de réduire les coûts d'urgence et d'optimiser la planification des investissements en matière de réseaux.

M. le Municipal Olivier Gétaz précise que, concernant l'usage de solutions open source, celles-ci ne peuvent pas être retenues pour des raisons d'autorisation. Il rappelle également avoir proposé une visite au bureau technique afin de présenter les outils existants et leur développement, mais que cette visite n'a finalement pas été retenue.

M. Mirsad Muminovic indique que la ville de Lausanne utilise des solutions open source, ce dont il a connaissance dans le cadre de son activité professionnelle.

M. le Syndic Yves Charrière indique ne pas bien comprendre la portée de ce vœu au regard de l'exercice 2025. Il rappelle que la commission de gestion doit se concentrer sur l'année concernée et précise qu'aucune acquisition de système de gestion de réseaux n'a été réalisée durant cet exercice.

M. Ranfiss-Camillo Trujillo indique que, si la question peut paraître tardive pour l'exercice 2025, elle pourra en revanche se poser pour les prochains rapports de gestion. Il souligne qu'il conviendra de prendre en considération les éléments issus des futurs travaux de planification, qui permettront de compléter utilement les informations fournies par le système d'information du territoire.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

3. *À l'occasion de la visite de certaines infrastructures communales et des échanges avec les fontainiers, la commission a pu mesurer à quel point l'eau constitue une ressource précieuse. Dans un contexte où les épisodes de sécheresse sont appelés à se multiplier, il apparaît essentiel de sensibiliser sur la nécessité d'une utilisation responsable de cette ressource, ainsi qu'aux mesures et bonnes pratiques permettant de réaliser des économies. La CoGest juge indispensable d'informer la population de l'absence actuelle de solution alternative en cas de pénurie majeure. Face à une consommation d'eau qui ne faiblit pas — les fontainiers constatant même une tendance à la hausse —, la CoGest invite la Municipalité à publier un nouvel article de sensibilisation dans Aubonne Infos. Ce texte permettra de renforcer le message déjà diffusé en juin 2024.*

Réponse de la Municipalité : Vœu accepté et déjà réalisé.

La Municipalité attache une importance particulière à la gestion durable de la ressource en eau et mène régulièrement des actions de sensibilisation auprès de la population. À ce titre, des communications sont diffusées de manière récurrente sur différents supports, tels que le site internet communal, la chaîne WhatsApp ainsi que le bulletin Aubonne Infos. Par exemple, un article relatif aux bonnes pratiques au jardin a été publié dans l'édition de mars 2026 (Aubonne Infos, p. 13), rappelant notamment les mesures permettant de limiter la consommation d'eau. En outre, en cas de

restrictions, des flyers d'information sont systématiquement distribués à la population. Ceux-ci présentent les différents niveaux d'alerte ainsi que les comportements à adopter. La Municipalité entend poursuivre ces actions de communication et de sensibilisation, afin de renforcer encore la prise de conscience de la population face aux enjeux liés à la consommation d'eau.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la CoFIN.

En conclusion, la commission de gestion, au terme de son mandat, et de la vérification réalisée par la CoFIN, formule un constat positif sur la gestion de la Commune d'Aubonne, sous réserve des points mentionnés.

Dès lors, la commission de gestion et la commission des finances, unanimes, prient les conseillers d'accepter les comptes 2025 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité en votant le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1) Adopte
 - a) Les comptes 2025 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 50'533'194.72 aux recettes, CHF 49'682'898.69 aux dépenses et bouclant ainsi avec un excédent des revenus de CHF 850'296.03.
 - b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 53'273'537.33, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 7'218'994.79.
- 2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2025 et lui en donne décharge.
- 3) Donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Le Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz indique avoir transmis plusieurs questions à la commission ad hoc, restées sans réponse à ce stade. Elle mentionne tout d'abord qu'elle a transmis à la commission de gestion un aide-mémoire publié par le Canton de Vaud relatif à l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration communale. Elle y relève notamment les principes suivants : égalité des chances en matière de formation et de promotion, ainsi que la mise en place de mesures favorisant la mixité à tous les niveaux hiérarchiques et dans tous les domaines professionnels. Concernant l'égalité salariale, elle relève qu'il n'y a que des femmes dans la classe salariale la plus basse de l'échelle des salaires de la Commune et qu'il y a 4 hommes et 1 femme dans les deux classes salariales les mieux rémunérées. Elle demande si ces principes sont bien appliqués au sein de la commune d'Aubonne et si la commission de gestion a étudié ces points. Elle demande si le personnel communal a été formé à la prise en

charge des victimes en cas de violence domestique. Elle relève ensuite que le règlement du personnel communal mentionne un congé paternité de cinq jours, alors que la législation fédérale prévoit un congé de dix jours ouvrables, et souligne également la terminologie actuelle de « congé de l'autre parent » jugée plus inclusive. Elle demande si la Commune a informé son personnel de ses droits et si cette information est systématiquement transmise lors des engagements. Elle demande à la Municipalité de se pencher sur ces questions, qu'elle pourra lire dans un prochain procès-verbal.

M. le Syndic Yves Charrière demande à Mme Baiutti Rouvenaz de lui transmettre ses questions afin de pouvoir y répondre lors d'une prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 04/26 – Rapport de gestion et comptes communaux de l'exercice 2025 est accepté à par 42 oui et 1 abstention.

M. le Syndic Yves Charrière exprime ses remerciements aux commissions qui ont œuvré sur ce dossier complexe et dense. Il remercie également l'ensemble du Conseil pour l'adoption quasi-unanime du préavis ce soir, signe d'une marque de confiance.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Catherine Zweifel présente le projet de Relais d'Information Citoyen (RIC), un dispositif de bénévolat destiné aux personnes de 60 ans et plus. Elle explique qu'il s'agit d'un réseau de seniors formés et accompagnés, dont la mission est d'écouter, informer et orienter les aînés vers les services sociaux, sanitaires ou administratifs appropriés. Elle souligne que ce dispositif répond à un constat cantonal selon lequel de nombreuses personnes âgées n'ont pas toujours connaissance des prestations auxquelles elles ont droit, notamment en matière de prestations complémentaires, et n'osent parfois pas solliciter d'aide. Elle précise que le RIC ne se substitue en aucun cas aux professionnels, mais joue un rôle de relais et d'orientation. Le projet, porté par Pro Senectute et soutenu par la Commune d'Aubonne, est mené par Mmes les Municipales Catherine Zweifel et Sandra Linder. Les bénévoles s'engagent de manière flexible, selon leurs disponibilités, et bénéficient d'une journée de formation ainsi que d'un accompagnement. Elle indique que le dispositif est déjà en fonction dans d'autres communes pilotes, notamment à la Vallée de Joux depuis deux ans, et en cours de déploiement à Gland ainsi qu'à Aubonne, où la recherche de bénévoles est en cours.

Elle revient ensuite sur les sorties des aînés organisées durant les mois de mai et juin. Elle mentionne notamment une sortie en train touristique pour une centaine de participants, ainsi qu'un repas à l'Esplanade réunissant le même nombre de convives. Elle souligne la forte participation et l'ambiance conviviale, et remercie Mme Evelyne Lenoble pour son engagement et son travail dans l'organisation de ces événements.

Elle rappelle ensuite le Prix de la Ville d'Aubonne, en précisant qu'il est ouvert à toute personne, groupe ou association ayant contribué de manière significative à la vie de la

Commune. Elle rappelle que les candidatures doivent être déposées par un tiers, et que le délai est fixé au 30 septembre 2026. Elle précise également qu'un lauréat ne peut recevoir le prix une deuxième fois.

Elle annonce ensuite la tenue du spectacle « Tristan et Iseult », prévu du 13 au 15 août dans la cour du château ou en intérieur en cas de mauvais temps. Elle précise qu'il s'agit d'une création d'un auteur originaire d'Aubonne, que l'entrée est gratuite avec une collecte au chapeau, et invite la population à y participer, en soulignant le caractère accessible et familial de la représentation.

Elle dresse ensuite un bilan détaillé de la manifestation « Aubonne bouge », qui s'est déroulée du 1er au 31 mai. Le point culminant a eu lieu le 25 mai avec une journée festive comprenant notamment des tournois de football et de volleyball, une randonnée VTT et des initiations sportives. Elle souligne la collaboration entre les sociétés locales, notamment la gymnastique et le football, ainsi que la forte participation du public. Elle mentionne également les animations proposées à la piscine, notamment des jeux géants, qui ont rencontré un succès plus mitigé en raison des conditions météorologiques. Elle évoque également le parcours de pumptrack, qui était installé durant le mois de mai et a rencontré un important succès auprès du jeune public. Elle remercie l'ensemble des associations et partenaires ayant contribué à la réussite de la manifestation, ainsi que les bénévoles impliqués.

Elle présente ensuite l'exposition annuelle de l'Allée du Chêne, organisée par la commission culturelle, consacrée cette année à la génération dite « Z », généralement définie comme les personnes nées entre 1995 et 2012. Elle indique que le vernissage aura lieu le 2 juillet à 18h et que l'exposition mettra en valeur le travail de onze photographes régionaux.

Elle communique ensuite quelques chiffres relatifs au service de mobilité Broom en libre-service, en soulignant une forte progression de l'utilisation. Elle mentionne également une hausse importante des passages selon les stations, avec des augmentations marquées par rapport à l'année précédente.

Elle conclut avec un point sur le plan canicule communal. Elle explique que la Commune a mis en place un dispositif de suivi des personnes inscrites, incluant des appels téléphoniques réguliers. Les personnes ne répondant pas peuvent être visitées par les agents de sécurité publique, afin de s'assurer de leur bien-être. Elle souligne que ce dispositif vise particulièrement à protéger les personnes les plus vulnérables durant les épisodes de fortes chaleurs.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que les cours d'informatique pour seniors pourront reprendre dès la rentrée scolaire au Centre des jeunes. Une nouvelle personne a été trouvée pour assurer ces cours. Elle-même ainsi que M. Patrick Ouellet se tiennent à disposition pour l'organisation. Elle précise que des flyers d'information seront diffusés sur les différents canaux de communication de la Commune et mis à disposition du public. Elle souligne que ces cours ne sont pas uniquement destinés aux habitants d'Aubonne, Montherod ou Pizy, mais sont ouverts à toute la région. Ils visent à accompagner les seniors dans l'utilisation des outils

numériques (tablettes, smartphones, ordinateurs), chacun apportant son propre matériel afin de travailler sur ses appareils personnels. Elle insiste sur l'importance de relayer l'information auprès des personnes susceptibles d'être intéressées, notamment celles rencontrant des difficultés avec le numérique.

Elle présente ensuite le projet Proxipel (usine mobile de production de pellets), dont elle avait déjà parlé précédemment. Elle rappelle que l'unité mobile a été inaugurée la semaine précédente et qu'il s'agit d'une première mondiale, fruit d'environ douze années de développement et de mise au point. Elle explique que cette machine permet de transformer directement en forêt les résidus de bois en pellets, dans une logique d'économie circulaire locale. Le procédé comprend plusieurs étapes : broyage, séchage, compression et refroidissement, permettant une production d'environ une tonne par heure. Elle souligne que le projet a bénéficié du soutien des autorités cantonales, fédérales et communales, notamment via des entités locales impliquées dans le capital du projet à travers des structures forestières régionales. Elle précise que la machine est mobile et destinée à être utilisée au plus près des forêts afin de valoriser des déchets de bois peu exploitables sur le marché traditionnel. Elle indique également que le projet connaît un développement commercial avec des premières commandes et des perspectives de croissance importantes pour les années à venir.

M. le Municipal Olivier Gétaz donne plusieurs informations concernant les aménagements extérieurs de l'Allée du Chêne. Il indique tout d'abord que, s'agissant de l'urban skate, le panneau des bonnes pratiques est toujours manquant, l'exemplaire livré étant arrivé détérioré. Un nouveau panneau a donc été commandé. Concernant le street workout, il précise que les installations avancent bien. Il reste toutefois les aménagements des abords ainsi que les marquages au sol. La mise en service est prévue prochainement, sous réserve de la finalisation de la plantation du gazon et de sa protection. Un panneau explicatif présentant les différents exercices sera également installé. S'agissant de la piste d'athlétisme, il informe que les travaux de finition et la pose du revêtement débiteront la semaine suivante, pendant les vacances scolaires, en raison de la nécessité d'utiliser des machines spécifiques. La fin des travaux est prévue courant juillet.

Il aborde ensuite la question de la consommation d'eau potable. Il annonce la mise en place progressive de restrictions, notamment des coupures de certaines fontaines dès le début du mois de juillet, correspondant à un niveau 1 d'alerte. Il précise également que la situation n'est pas alarmante à ce stade, les sources restant globalement stables, mais que la Municipalité se prépare déjà au niveau d'alerte 2. De plus, il informe que la Municipalité a décidé de constituer un groupe de travail afin d'étudier, dès la rentrée, des solutions pérennes pour l'exploitation de certaines fontaines durant l'été, notamment la possibilité de circuits fermés, qui nécessitent toutefois des adaptations techniques et énergétiques. Plus d'informations à venir au cours du second semestre.

Il évoque ensuite la reprise de l'exploitation communale du réseau de gaz, qui interviendra au 1er juillet 2026. La Commune disposera alors d'un responsable gaz formé et certifié pour

intervenir sur le réseau. Bien que certains contrats restent encore liés à la société SEFA, un service de piquet pour les interventions urgentes est déjà en place. Il ajoute que d'autres communes devraient rejoindre ce dispositif, permettant des prestations mutualisées.

Il informe également sur le mur effondré de la route d'Allaman. Des mesures et relevés ont été effectués par un bureau d'études et différentes variantes de réparation sont proposées. La procédure de demande d'offres est en cours dans le cadre d'un marché public. Il précise que le début des travaux ne pourra probablement pas intervenir avant début novembre 2026, et qu'un préavis urgent devra être présenté à la rentrée.

Concernant la route de Trévelin, il indique que des mesures de ralentissement ont été élaborées et transmises au canton pour approbation. Ces mesures seront mises en place à titre expérimental pendant six mois, puis évaluées avant validation définitive. Parallèlement, des appels d'offres sont en cours dans le cadre d'un marché public, et un préavis sera nécessaire, le projet représentant un investissement de plusieurs millions. Il souligne enfin la complexité de coordination avec les différents services concernés (gaz, électricité, Swisscom, etc.), et précise qu'une fois les travaux validés, il ne sera plus possible de rouvrir la route pendant une durée d'environ dix ans, d'où la nécessité d'une planification rigoureuse.

M. le Syndic Yves Charrière présente un bilan de la législature, une démarche réalisée pour la première fois en fin de mandat afin de revenir sur les objectifs fixés en 2021. Il précise qu'un document détaillé est mis à disposition sur l'espace numérique de travail des membres du Conseil. Les principaux axes de travail ont concerné les infrastructures, la mobilité et l'urbanisme, avec notamment l'avancement de la planification de la place de la Gare et des mesures liées au trafic de transit. En matière d'énergie et d'environnement, un plan énergie-climat a été mis en place comme cadre de référence communal. Dans le domaine de l'école et de la jeunesse, plusieurs projets importants ont été lancés, dont le développement des infrastructures scolaires, la petite enfance et les structures d'accueil de jour. Le développement économique et culturel a été soutenu par une politique de subventions renouvelée et un renforcement des relations avec les acteurs locaux. La cohésion sociale a été renforcée à travers le maintien des traditions villageoises, les événements communaux et les actions en faveur des aînés et des nouveaux habitants. La communication et la digitalisation des services ont également été modernisées avec de nouveaux outils numériques et une présence accrue en ligne. Sur le plan financier, la Commune affiche une situation maîtrisée, avec une population légèrement en hausse, une baisse du taux d'imposition, une dette globalement stable et des investissements importants réalisés tout au long de la législature. Il conclut que la législature peut être considérée comme globalement positive, avec de nombreux projets réalisés et d'autres encore en cours de développement, appelés à se poursuivre lors du prochain mandat.

Il évoque ensuite la visite du Conseil fédéral prévue jeudi 25 juin à Aubonne, une première historique pour la Commune. Il rappelle que cet événement exceptionnel s'inscrit dans une tradition de visite annuelle du Conseil fédéral dans une commune suisse. Il souligne le caractère rare de cette rencontre et la probabilité très faible qu'un tel événement se

reproduise. Il précise que la population sera conviée à un moment convivial comprenant un apéritif et une grillade, ainsi que des prestations d'écoles, de la fanfare et d'un groupe de cors des Alpes. Une fontaine commémorative a été installée à cette occasion sur la place, en hommage à la visite du Conseil fédéral, et restera en place de manière pérenne après adaptation du site.

Il conclut en remerciant les membres du Conseil pour leur collaboration tout au long de la législature. Il souligne que, malgré les divergences et débats parfois nourris, le travail s'est déroulé dans un climat constructif et serein, au service de la Commune.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Questions, vœux et divers

Mme Florence Widmer demande tout d'abord si la Commune dispose d'un plan canicule spécifique pour ses employés travaillant à l'extérieur, à l'image de certaines autres communes qui adaptent les horaires de travail, réduisent les activités durant les périodes les plus chaudes ou privilégient les tâches en intérieur. Elle relève ensuite plusieurs cas d'utilisation inadéquate des vélos en libre-service Broom, notamment par des jeunes n'ayant pas l'âge requis ou par plusieurs utilisateurs sur un même vélo. Plus largement, elle attire l'attention sur certains comportements à risque observés durant la période estivale impliquant des vélos, scooters ou trottinettes électriques, tels que les déplacements à plusieurs, les franchissements de ralentisseurs ou diverses figures acrobatiques. Elle demande si la Commune collabore avec la gendarmerie afin de renforcer les contrôles aux heures sensibles, notamment aux abords des écoles. Elle suggère également qu'une campagne de sensibilisation ou un rappel des règles de circulation puisse être diffusé au début de chaque saison estivale, par le biais des canaux de communication communaux (Aubon'Infos).

M. le Municipal Laurent Auchlin indique que la Commune n'a pas attendu la mise en place d'un plan canicule, puisque les services extérieurs adaptent déjà leurs horaires chaque été. En effet, les équipes commencent leur journée plus tôt afin de terminer plus tôt dans l'après-midi, ce qui permet d'éviter les heures les plus chaudes et de limiter les interventions en plein soleil.

Mme la Municipale Catherine Zweifel indique, concernant l'utilisation des vélos Broom, que la SEFA est tout à fait au courant des cas d'utilisation inadéquate, notamment lorsque plusieurs personnes utilisent un même vélo. Elle précise que la recommandation est de relever le nom du vélo, facilement identifiable, puis de transmettre l'information à la SEFA par courriel en indiquant les circonstances observées (nom du vélo, lieu, heure et comportement). La personne responsable du service peut alors intervenir et bloquer les utilisateurs concernés, ce qui a déjà été fait et continuera de l'être. Elle reconnaît que ces situations sont regrettables et confirme que, pour le reste, la compétence relève de la police.

M. le Syndic Yves Charrière, concernant la collaboration avec la police et la gendarmerie, précise qu'elles n'interviennent qu'en cas d'infraction avérée, ces situations relevant avant tout des autorités compétentes. Il rappelle l'importance de la prévention et indique qu'un groupe de coordination réunissant la gendarmerie, les ASP, les écoles, le travailleur social de proximité et la Municipalité se réunit régulièrement afin de privilégier des solutions concertées et éducatives. Il s'interroge enfin sur l'efficacité des messages de prévention diffusés dans Aubon'Infos pour les personnes concernées, tout en prenant le point.

Mme Verena Gubler demande s'il serait possible d'installer un banc devant la piscine afin de permettre aux aînés arrivant tôt de s'asseoir en attendant l'ouverture.

M. le Syndic Yves Charrière lui répond que oui, cela est possible et qu'un banc peut être installé à cet endroit afin de répondre à ce besoin.

Mme Véronique Martin Capriati demande des précisions concernant le saut en longueur situé à côté du terrain de football du bas. Elle souhaite savoir s'il est entretenu par la Commune ou par les sociétés sportives, constatant que l'équipement semble en pratique envahi par l'herbe, dépourvu de sable et que le rideau vert est endommagé. Elle rappelle également qu'un projet avait été évoqué dans le cadre de la piste d'athlétisme, et souhaite savoir où en est la situation à ce sujet.

M. le Municipal Olivier Gétaz répond que le projet évoqué a été abandonné pour des raisons pratiques, à la suite de discussions avec la direction scolaire. Il précise que le saut au longueur situé en bas sera rénové. Ces travaux seront réalisés en parallèle avec d'autres interventions, notamment l'amélioration de l'éclairage, de l'arrosage des terrains et la préparation générale des installations sportives. Un préavis est en cours.

Mme Ancilla Tétaz indique que la question avait déjà été posée lors du Conseil du 24 février 2026 concernant le préavis 06/20 relatif à la renaturation de l'Armary, et demande où en est l'avancement des travaux.

M. le Municipal Laurent Auchlin indique que les devis ont été signés le matin même. Il rappelle que, sur le plan financier, l'opération ne coûte rien à la Commune, étant entièrement financée par le canton, ce qui explique qu'un léger délai administratif en a résulté. Il précise que les travaux seront réalisés cette année.

Mme Catherine Berger demande où en sont les travaux du chemin des Mûriers.

M. le Municipal Olivier Gétaz indique que les services ont découvert la présence de prairies sèches, relevant d'une compétence fédérale en matière de protection de milieux naturels sensibles. Il précise que le Canton a transmis cette information à la Confédération, laquelle a demandé des mesures de compensation liées à ces surfaces, bien que celles-ci ne soient pas directement touchées par les aménagements prévus sur le chemin existant. Il explique que ces compensations ont finalement été réalisées sur des parcelles privées, avec l'accord des propriétaires concernés. Il souligne qu'au regard de ces éléments, l'avancement du projet du chemin des Mûriers est ralenti, alors qu'il s'agissait initialement d'une intervention limitée à une simple réfection du revêtement du chemin.

M. le Syndic Yves Charrière précise que les prairies sèches relèvent d'une protection d'intérêt fédéral, définie sur la base de critères précis liés notamment à la nature du sol et à la flore spécifique qu'elles abritent. Il explique que, dans le cadre de ce dossier, le canton a transmis les informations à la Confédération, laquelle a exigé des mesures de compensation. Il indique que la Commune avait proposé de compenser la prairie sèche concernée par des prairies situées dans d'autres secteurs du territoire communal. Cette solution n'a toutefois pas été retenue, les milieux concernés ne présentant pas la même flore. Les mesures de compensation doivent en effet être réalisées dans le même secteur. Les solutions ont donc été trouvées avec l'accord des propriétaires concernés. Il souligne que cette procédure peut paraître surprenante, notamment lorsque des surfaces sont identifiées comme prairies sèches alors qu'elles se situent dans des secteurs déjà aménagés (ici, le chemin des Mûriers). Il indique que ces inventaires sont publiés et peuvent parfois passer inaperçus, alors même qu'ils entraînent des conséquences importantes en matière d'aménagement et de planification. Il relève que certaines délimitations peuvent être discutées, mais qu'une fois validées, elles s'imposent à la Commune et aux projets concernés. Il invite dès lors les membres du Conseil à signaler toute situation similaire lorsqu'elle est portée à leur connaissance, afin de permettre une intervention ou une clarification en amont, dans la mesure du possible.

Mme Anaïs Piguet revient sur l'accident survenu près du Château impliquant un enseignant et un élève. Elle demande si cet événement a conduit la Municipalité à revoir les règles de stationnement ou à adapter les horaires de stationnement dans ce secteur.

Mme la Municipale Sandra Linder répond que des démarches ont été entreprises rapidement et que des règles très strictes ont été mises en place à l'intention des enseignants, avec des horaires précis à respecter pour le passage et l'accès aux zones de stationnement.

Mme Evelyne Lenoble demande sur quelle période l'inventaire des arbres a été réalisé et s'il est possible d'obtenir un plan permettant de visualiser les décisions prises à la suite de cet inventaire.

Mme la Municipale Sandra Linder indique que les communes disposent d'un délai de cinq ans pour établir l'inventaire, ce qui laisse le temps nécessaire à sa réalisation. Elle précise que, dans un premier temps, les arbres situés sur le territoire communal ont été recensés, qu'ils soient sur le domaine public ou sur des propriétés privées appartenant à la Commune. Elle explique que la prochaine étape concerne les propriétés privées, pour lesquelles les propriétaires seront informés par courrier. Elle ajoute que l'information suivra selon les procédures prévues.

Mme Marlène Matos Mendes pose deux questions. La première concerne les toilettes publiques et demande si une réflexion a été menée à ce sujet et si le projet a avancé. La deuxième porte sur les infrastructures sportives aux Chênes. Elle indique avoir eu plusieurs échanges, notamment à la suite des activités sportives du mois de mai et des réunions de parents, et relève une déception concernant le fait que le mini-pitch n'ait finalement pas été réalisé comme initialement prévu. Elle demande si le projet est définitivement abandonné ou s'il pourrait être repensé à l'avenir afin de trouver une solution.

M. le Syndic Yves Charrière reprend le point sur les toilettes de la place de jeux du Chêne et y reviendra.

Concernant le mini pitch, M. le Municipal Olivier Gétaz indique qu'une éventuelle réalisation pourrait être envisagée ultérieurement, mais qu'il convient d'abord d'identifier un emplacement adéquat et d'examiner différentes solutions possibles.

M. le Syndic Yves Charrière précise qu'un élément n'avait peut-être pas été pleinement pris en compte au départ, à savoir que ce type d'installation est particulièrement bruyant. Il indique que le projet est provisoirement abandonné, mais que la réflexion doit se poursuivre afin de trouver des solutions adaptées. Plusieurs pistes sont évoquées, notamment la prise en compte des nuisances potentielles et des éventuelles oppositions de voisinage, qui doivent être intégrées dans l'analyse avant toute décision future.

M. Matthieu Gétaz prend la parole pour une réflexion générale à la suite de la campagne en faveur du projet routier de Bougy-Saint-Martin. Il estime que le résultat reflète globalement les positions exprimées au sein du Conseil. Il observe qu'un citoyen aurait réussi, en quelques années seulement, à obtenir un contournement destiné à préserver sa tranquillité, et relève que cette démarche a également conduit à éloigner durablement des visiteurs venant découvrir à pied un site patrimonial d'importance nationale. Il souligne également l'ampleur de la mobilisation en faveur du projet, réunissant un comité citoyen composé notamment d'anciens et d'actuels élus, ainsi qu'un député au Grand Conseil vaudois, avec le soutien des autorités. Il salue la force de cette mobilisation. Il exprime cependant le souhait que cette même énergie puisse être consacrée à d'autres enjeux, tels que la réalisation d'un contournement plus global, la réduction du trafic pendulaire et la limitation du passage des poids lourds à travers le bourg. Selon lui, la situation actuelle n'est plus tenable après plusieurs décennies d'augmentation du trafic, générant des nuisances importantes. Il déplore les difficultés de circulation dans le bourg, notamment pour les piétons, les personnes à mobilité réduite ou les poussettes, en raison de trottoirs parfois étroits et de véhicules empiétant sur la chaussée. Il conclut en citant Churchill : « Là où se trouve une volonté, il existe un chemin ».

Mme Verena Gubler demande pourquoi la Maison du Cantonnier au Marchairuz ne peut plus se louer.

Mme la Municipale Sandra Linder indique qu'elle n'en connaît pas la raison mais que cette situation est en place depuis longtemps.

M. Luc-Olivier Suter indique que cette séance marque pour lui la fin de son engagement au sein du Conseil communal. Il précise avoir choisi de ne pas se représenter afin de consacrer davantage de temps à d'autres projets, notamment professionnels. Il remercie la Municipalité, le Conseil et le personnel communal pour le travail accompli et les échanges durant la législature, en soulignant l'engagement de chacun au service de la Commune. Il conclut en disant partir avec de bons souvenirs et la satisfaction d'avoir contribué à la vie communale, et adresse ses vœux de succès à la prochaine législature.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance de Conseil communal à 22h40 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 25 août 2026 à 20h15 à l'Aula du Château. Il invite l'assemblée à un apéritif pour la fin de cette législature.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire